

30.06.2015

DP : réponses écrite de l'établissement :

Réponse écrite DP : octroi AI/promo en **juillet 2013**. Par la suite envoi courrier : AI/promo en **juillet 2014**. L'Etablissement considère sa réponse écrite DP comme une « erreur de transcription » et maintien l'AI/promo en juillet 2014.

La réponse DP écrite engage Pôle emploi et l'application doit être effective.

E Temptation :

L'outil doit être **exact, facilitateur, au service de l'agent et adapté à l'humain**.

Le décompte des congés doit être lisible **dés leurs pause**. Cela permettra plus de clarté et évitera de **nombreuses questions gérées par les encadrants**.

Notes de frais :

Au 24/06/15 : **125** notes sont en attentes.

Nous demandons le **renforcement humain** du traitement pour **réduire les délais** et gérer leur augmentation avec les équipes dédiées « Entreprise ».

Il est anormal que les agents **doivent avancer** des sommes parfois importantes pour **se faire rembourser, au plus tôt, trois mois plus tard**.

Pôle emploi doit pouvoir **avancer les frais** et disposer d'une flotte conséquente de véhicules de service.

Agent public :

Lorsqu'un agent public a réussi un concours, il doit se positionner sur des postes correspondants.

Que fait l'établissement s'il n'y a **pas de poste localement** ? Celui-ci répond : « il existe des postes au national et l'agent peut postuler ».

Pour nous cette réponse est **insatisfaisante**. L'agent doit pouvoir obtenir un poste sur son bassin ou sur une zone géographique ne remettant pas en cause sa vie personnelle et familiale.

BDE :

Prochaine BDE du 30/06 au 12/08/2015

Prochaine CPL (agents public) en 09/2015.

RH, dons de congés :

La loi n°2014-459 du 9 mai 2014 instaure le don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade....

Pour lire la note, suivez le lien : http://accueil.pole-emploi.intra:8501/personnalisation/docs/notes/site/documents/RH/RH_temps-de-travail_conges/pdf/2015-42-er.pdf



Vous souhaitez découvrir la CFE-CGC Métiers de l'emploi en participant à une réunion ? Cliquez sur le lien, nous vous inviterons :

<mailto:syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr?subject=Je-souhaite-participer-à-une-réunion-de-la-CFE-CGC-Métiers-de-l'emploi>

A votre écoute et à votre service dans les Pays de la Loire : Jean-Philippe ALLON : 06 34 46 36 15

Courriel : syndicat.cfe-cgc-pdl@pole-emploi.fr Blog national : www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Pour adhérer suivez ce lien : http://www.cfecgc-metiersdelemploi.fr/pages/Adhesion_a_la_CFE_CGC_Metiers_de_l'Emploi-8551736.html

Avec la CFE-CGC : Créez, Gagnez, Changez !